COMMUNIQUÉ



Maximiser vos actions en santé et sécurité du travail

Faites appel gratuitement à l'Escouade jeunesse!

Laval, le 3 mai 2017 – Pour une seizième année consécutive, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) invite les employeurs de Laval à faire appel à l'Escouade jeunesse pour organiser une activité de sensibilisation qui vise à renforcer leurs efforts en matière de prévention des accidents du travail.

Qu'est-ce que l'Escouade jeunesse?

L'Escouade est composée de jeunes qui offrent gratuitement aux employeurs de tout le Québec, du 15 mai au 4 août, un atelier de sensibilisation dynamique. Celui-ci s'adresse aux jeunes travailleurs âgés de 24 ans et moins et aux nouveaux travailleurs directement en entreprise. Parmi les sujets abordés, mentionnons :

- les droits et les obligations des employeurs et des travailleurs en matière de santé et de sécurité du travail;
- la présentation d'une approche simple pour aider les employeurs et leurs travailleurs à identifier les risques dans leur milieu de travail;
- la démarche de prévention à appliquer pour prévenir les lésions en milieu de travail;
- les ressources disponibles en santé et sécurité du travail.

Maximisez vos actions en santé et sécurité auprès des jeunes et des nouveaux travailleurs!

L'atelier de l'Escouade jeunesse est un moment privilégié pour les employeurs de parler de santé et de sécurité du travail avec leurs travailleurs, de leur communiquer des messages de prévention et de les impliquer dans la démarche de prévention des lésions professionnelles.

À ce jour, l'Escouade a rencontré plus de 240 000 travailleurs et leurs employeurs dans le cadre de ses activités. Par son action, elle vient renforcer les efforts des employeurs en matière de prévention des accidents du travail.

Les jeunes et les nouveaux travailleurs, une clientèle plus à risque

Au Québec, 28 jeunes sont victimes d'un accident du travail chaque jour. Les employés de 24 ans et moins sont particulièrement à risque de subir un tel accident, parce qu'ils présentent une mobilité élevée en emploi et que les fonctions qu'ils détiennent comportent souvent un cumul de contraintes physiques (manipulation de charges lourdes, travail répétitif, etc.) et organisationnelles (horaires irréguliers, travail de nuit, etc.).

Rappelons que les employeurs ont l'obligation d'informer, de former et de superviser leurs travailleurs. La formation et la supervision permettent non seulement de diminuer les risques d'accident, mais aussi de réduire les coûts tant humains que financiers associés à ces événements.

Pour en savoir plus sur les services de l'Escouade jeunesse de Laval ou pour prendre rendezvous pour recevoir sa visite, communiquez avec Marie-Claudia Côté (poste 2973) et Liliane Smith (poste 3215), membres de l'Escouade 2017, au 450 967-3200.

La CNESST, votre porte d'entrée en matière de travail

La CNESST offre aux employeurs et aux travailleurs une porte d'entrée unique et une expertise intégrée en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et de sécurité du travail. Sa structure de gouvernance est paritaire. Elle a notamment pour mission de gérer le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, un fonds entièrement autofinancé dont elle est la fiduciaire.

Pour plus d'information, visitez notre site Web à <u>cnesst.gouv.qc.ca</u> et suivez-nous sur Facebook (<u>facebook.com/cnesst</u>), Twitter (<u>twitter.com/cnesst</u>) et LinkedIn (<u>linkedin.com/company/cnesst</u>).

-30 -

Source: Manon Galipeau, responsable des communications

CNESST – Direction régionale de Laval

Tél.: 450 967-3200, poste 3280